

REUNION DE CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le dix Juillet à 20h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

Ordre du Jour :

- 1) Elections Grands Electeurs pour les Sénatoriales, 1 Titulaire + 3 Suppléants
- 2) Proposition en vue de la constitution de la commission des impôts directs,
- 3) Délibération demande de subventions sur voies accidentogène,
- 4) Validation Noms des rues,
- 5) Questions Diverses,

1 - Elections Grands Electeurs pour les Sénatoriales

Conformément aux dispositions de l'article R133 du code électoral, le bureau a été constitué de

Le Conseil a élu pour secrétaire Line DUSSAULD

Mr le Président a donné lecture :

- 1) Des articles transcrits ci-dessus du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs
- 2) Du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat
- 3) De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseils Municipaux

Election du délégué
1er tour du scrutin

Le Président a ensuite, invité le conseil à procéder, sans débat au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 20 heures 15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A déduire : bulletins blancs et nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	9

A obtenu :

M. Philippe MENNEGUERRE a obtenu 9 voix

A réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. Philippe MENNEGUERRE qui a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants
1er tour du scrutin

2 - Proposition en vue de la constitution de la commission des impôts directs

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2000 habitants ,la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le Maire(ou l'adjoint délégué) et six commissaires

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrit au rôle d'imposition directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et les suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuable, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents propose les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants

3 - Délibération demande de subventions sur voies accidentogène

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération pour demander une subvention sur les voies accidentogène.

4 – Validation Noms des rues

Dénominations des voies de la Commune de Mérignac

NOMS DES RUES	Quantité Panneaux	NOMS DES RUES	Quantité Panneaux	NOMS DES RUES	Quantité Panneaux
Impasse Bon Air	1	Impasse Jousset	1	Chemin des Fontenelles	1
Allée des Hortensias	1	<u>Chemin des Baladins</u>	0	<u>Chemin des Palennes</u>	0
Impasse Font d'Ardouin	1	Route du Lavoir	2	<u>Chemin des Versennes</u>	0
Impasse du Tilleul	1	Route de l'Eglise	2	Allée Guy Bouyer	1
Impasse Gillardeau	1	Impasse de l'Atelier	1	Allée des Vignes	2
Chemin de la Palombière	1	Route de l'Etang	2	Allée des Violettes	2
Route de Bellevue	2	Impasse Geneuil	1	Allée Farraud	2
<u>Chemin des Forges</u>	0	Impasse Moulin Négrier	1	Allée du Peintre	2
Route de l'Enclouse	2	Route de la Pimperade	2	Impasse des Bleuets	1
Route de la Côte	2	Route du Puits	2		
Impasse des Rosiers	1	Route des Cagouilles	2	<u>Chemin du Terrier Blanc</u>	0
Route de la Croix Rouge « Commune de MERIGNAC »	2	Impasse Moulin de l'Aubier	1	<u>Chemin des Ouches</u>	0
Route de Vibrac « Commune de MERIGNAC »	2	Chemin chez Bailloux		Impasse Bertin	1
Route de la Mairie « Commune de MERIGNAC »	2	Impasse Font de Gris	1	<u>Chemin de Montbron</u>	0
Route du Pin « Commune de MERIGNAC »	2	Route de la Guétrie		<u>Chemin de la Croix St Etienne</u>	0

Chemin du Pré	2	Impasse Poinaud	1	<u>Chemin des Bois</u>	0
---------------	---	-----------------	---	------------------------	---

5 - Questions Diverses

La licence 4 de la commune est perdue.

La préfecture a confirmé que le comité des fêtes existe toujours. Il y a encore des dettes à hauteur de 3 000 €, Jean Pierre VIAUD a informé le conseil qu'en 2012-2013, quand il en été membres, il y avait 6 000 € sur le compte du comité des fêtes. Il est envisagé de créer une association pour les fêtes de Mérignac, il faut compter 90 € pour la création d'une association. Il faut prévoir un financement pour le lancement.

Il est prévu de faire un état des lieux de la vaisselle et du matériel de la commune présente dans la salle des fêtes.

Concernant l'achat du 2^e abri bus, il est envisagé de le prendre en bois.

Daniel LAURENT et Corinne IMBERT sont venus rencontrer les Maires de MERIGNAC, LE PIN et MESSAC.

Lors de la réunion d'Emmanuel FESTAL, il a mentionné que le SCOT qui a été voté le 15 Juillet 2020, détermine les zones pouvant être constructibles sur le territoire de la Haute Saintonge.

Le devis de la SOTEC pour le chemin de la Seugne s'élève à 27 918,95 € TTC. La route qui a été refaite à LE PIN a été faite par l'entreprise SOTEC, le travail est de très mauvaise qualité. Nous sommes en attente du devis de l'entreprise TAPHANEL.

Fin de séance à 23h40